

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 104 (1959)
Heft: 3

Artikel: Réflexions sur la guerre atomique [fin]
Autor: Montfort
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-342923>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 26.11.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

REVUE MILITAIRE SUISSE

Rédaction-Direction : Colonel-brigadier Roger Masson

Rédacteur-Adjoint : Lt-colonel EMG Georges Rapp

Administration : Lt-colonel Ernest Büetiger

Editeurs et expédition : Imprimeries Réunies S. A., av. Gare 33, Lausanne
(Tél. 23 36 33 — Chèq. post. II 5209)

Annonces : Publicitas S. A., succursale, rue Centrale 15, Lausanne

ABONNEMENT : Suisse : 1 an Fr. 12.— ; 6 mois Fr. 7.— ; 3 mois Fr. 4.—
Etranger : 1 an Fr. 15.— ; 6 mois Fr. 8.— ; 3 mois Fr. 4.50

Prix du numéro : Fr. 1.50

On parle ces jours-ci de « dégage­ment ». Comme il s'agit d'une mesure du même genre que le Plan Rapacki, il a paru utile de revenir sur ce dernier qui pourrait servir peut-être de base à un arrangement futur. Nous aborderons éventuellement la question du « dégage­ment » dans un prochain article. *Réd.*

Réflexions sur la guerre atomique

Que penser du Plan Rapacki au point de vue militaire ?

Le général Revol a déjà parlé, avec sa maîtrise coutu­mière, du Plan Rapacki, dans le numéro de mars 1958 de cette revue.

Cette question étant toujours en suspens entre les deux « blocs », nous voudrions y revenir en nous limitant cependant le plus possible à l'appréciation objective de ce plan au point de vue militaire. Cette affaire n'est du reste pas sans inci­dence sur l'armement atomique de notre pays.

De quoi s'agit-il ?

D'après la dernière proposition¹ de M. Adam Rapacki, ministre polonais des affaires étrangères, il s'agirait, dans une

¹ Il y a eu en effet, rappelons-le, deux propositions successives : la première le 15 février 1958 et la deuxième le 4 novembre 1958. Nous étudierons les consé­quences militaires de la deuxième puisqu'elle modifie la première, pour tenir compte des objections, des observations dont elle avait fait l'objet.

première étape, d'*interdire la production*¹ des armes atomiques sur les territoires de la Pologne, de la Tchécoslovaquie, de la République démocratique allemande (zone russe sur la carte) et de la République fédérale allemande, ainsi que des engagements devant aboutir à *renoncer à l'équipement en armes nucléaires et en installations correspondantes des forces armées qui se trouvent sur ces territoires et qui n'en possèdent pas encore*¹.

En même temps, des mesures de contrôle appropriées seraient appliquées et on arriverait, par toutes ces dispositions, à « *geler* » les armements atomiques dans la zone proposée¹.

La seconde étape serait constituée par une réduction des armements conventionnels, qui ferait d'abord l'objet de négociations, puis serait mise en vigueur au moment de la désatomisation totale de la zone, avec de nouveau des mesures de contrôle adéquates.

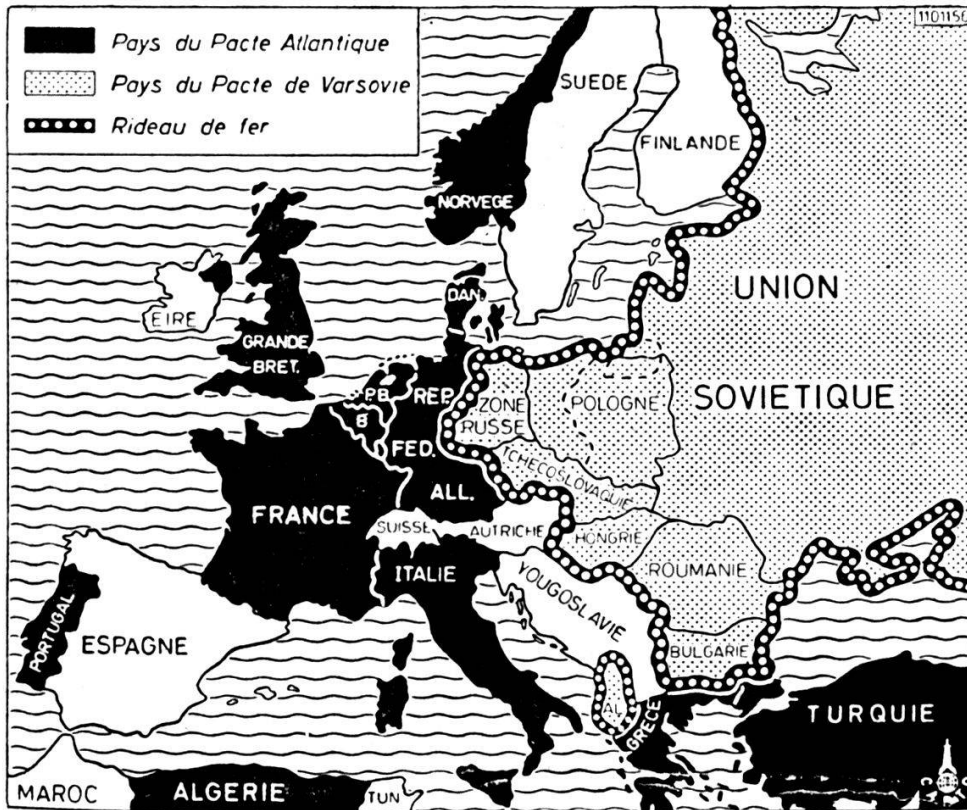
On chercherait donc, par une convention, à interdire tout d'abord aux forces armées de l'Allemagne fédérale, de l'Allemagne démocratique, de la Tchécoslovaquie et de la Pologne de posséder des armes nucléaires. Les troupes américaines, britanniques et soviétiques de la zone conserveraient les leurs dans la première étape. Pour parler clair, le premier but du Plan Rapacki serait d'empêcher que l'armée de la République fédérale allemande soit dotée, en propre, d'armes atomiques, puisque c'est la seule qu'il soit question d'en armer, parmi celles des quatre pays visés qui ni l'une ni l'autre n'en possèdent pour le moment.

A la seconde étape, les troupes américaines, britanniques et soviétiques renonceraient, dans la zone, aux armes atomiques (désatomisation totale de la zone) et on y procéderait encore à la réduction des forces traditionnelles pour en arriver même finalement au désarmement de ces territoires.

Dans le premier mémorandum, celui du 14 février 1958, il était encore précisé, et à deux reprises, que « l'utilisation

¹ C'est nous qui soulignons. Mft.

d'armes nucléaires *contre* le territoire de la zone serait interdite ». Ces termes n'ont plus figuré dans la modification du 4 novembre, mais nous voulons admettre cependant, dans



notre étude, que cette interdiction est maintenue — c'est, semble-t-il, le bon sens même — et qu'il s'agit d'arriver à une zone désatomisée, aussi bien en ce qui concerne les armes et leurs emplacements que les arrivées de projectiles.

* * *

En quoi cette neutralisation, qui voudrait être un moyen de limiter la guerre, générerait-elle ou favoriserait-elle chacun des deux blocs, s'ils entraient en campagne avec comme « base de départ » leur situation actuelle, avec le rideau de fer comme ligne de démarcation initiale ? C'est ce que nous allons essayer de déterminer brièvement.

Si nous nous plaçons d'abord au point de vue du bloc de l'Ouest, nous remarquons qu'il se verrait privé de l'emploi de ses armes atomiques dites tactiques, ou de l'utilisation tactique de ses armes atomiques quelconques, dans toutes ses opérations en Allemagne occidentale. Mais il pourrait mettre en action ses armes nucléaires dites stratégiques, et notamment des fusées I.R.B.M.¹ dont les rampes terrestres de lancement se trouveraient par exemple en Turquie, dans les Alpes françaises, dans le Massif central, dans les Pyrénées ou en Angleterre. Il en serait de même de celles qui arment sa flotte².

Avec ces engins auxquels s'ajouteraient, se superposant à eux ou prolongeant leur action, les bombardements du « Strategic Air Command » et les tirs des fusées intercontinentales (I.C.B.M.), les Occidentaux pourraient largement prendre sous leur feu la profondeur du territoire de l'U.R.S.S.³. Il y a 2400 km. des positions en Turquie jusqu'à Tachkent ou à Lénin-grad ; 3000 km. des côtes ouest de l'Irlande ou des Pyrénées à Moscou ; 8000 km. environ des côtes est des Etats-Unis à la région de Moscou⁴. Mais la distance de l'Alaska à cette dernière ville est plus courte d'environ un quart et des rampes de fusées intercontinentales installées dans le « 49^{me} Etat » permettraient d'atteindre tout point du territoire de l'U.R.S.S., à l'exception de sa partie sud-ouest qui, elle, est justiciable de fusées à portée intermédiaire lancées depuis la Turquie. C'est dire que les bases et les arrières des armées du bloc de l'est opérant en Allemagne occidentale seraient exposés partout, sur sol russe et aussi échelonnés qu'on le voudra, à des projectiles atomiques. Toutefois, remarque importante,

¹ I.R.B.M. signifie, rappelons-le, Intermediate Range Ballistic Missile, soit fusée à portée intermédiaire (3000 km.) tandis que I.C.B.M. signifie Intercontinental Ballistic Missile, soit fusée intercontinentale (portée actuelle 8000 km. environ, durée du trajet de l'ordre de 28 min.)

² Au moment de la crise de Suez, n'a-t-on pas dit que la 6^e flotte des Etats-Unis, dotée de fusées de ce genre, se trouvait dans la Méditerranée orientale.

³ A condition, bien sûr, que leurs emplacements de départ n'aient pas été détruits, neutralisés ou sabotés par leur adversaire. Mais la réciproque peut aussi se produire et il est impossible de faire intervenir ce facteur qu'il fallait cependant rappeler.

⁴ En avion, la distance New-York—Moscou, via Amsterdam, est de 8211 km.

celles installées dans la zone Rapacki échapperaient *conventionnellement* à ces tirs.

Dès que les armées des Orientaux franchiraient le Rhin, en aval de Bâle, le bloc de l'Ouest aurait la possibilité d'employer toutes ses armes nucléaires, celles que l'on appelle, peut-être arbitrairement¹, tactiques et stratégiques. Il y aurait cependant une lacune très importante dans son « plan de feu » — si l'on ose employer ce terme à petite échelle dans des opérations de cette envergure — puisque toutes les organisations de l'Est installées dans les deux Allemagnes, en Pologne et en Tchécoslovaquie échapperaient aux armes atomiques de l'Ouest, tandis que l'ensemble des arrières de ce dernier, comme aussi son front, pourraient être battus atomiquement, sans aucune restriction, par son adversaire depuis son territoire, c'est-à-dire depuis le sol russe.

C'est la situation inverse qui se produirait si le bloc Ouest parvenait à porter la guerre, vers la Russie, au-delà du rideau de fer. Aussi longtemps que les opérations se dérouleraient en Allemagne démocratique, en Tchécoslovaquie ou en Pologne, le bloc de l'Est ne pourrait employer que ses armes stratégiques sur les organisations de ses adversaires situées à l'ouest du Rhin, jusqu'au-delà de l'Atlantique, à la limite de portée s'il le veut ; sans parler, comme pour le parti opposé du reste, de l'aviation. Dès que les armées occidentales pénétreraient en Russie, le bloc de l'Est pourrait employer toutes ses armes nucléaires, stratégiques et tactiques ; il aurait toutefois une lacune, un trou, de quelques 1300 km. dans la profondeur de ses feux. En effet, toutes les bases et les arrières des Occidentaux installés en Pologne, en Tchécoslovaquie et dans les deux Allemagnes seraient « neutralisés » au point de vue atomique.

¹ Dans son dernier et remarquable ouvrage « La faillite de la stratégie atomique » (voir R.M.S. de février 1959), le Lt.-col. Miksche relève que si les armes atomiques stratégiques peuvent être employées tactiquement, l'inverse, question de portée le plus souvent, n'est pas vrai. Un pays pourrait donc se passer, dit-il, d'armes atomiques tactiques ; en aucun cas d'armes stratégiques. En y réfléchissant, il faut bien l'admettre !

* * *

Il semble intéressant de relever que si les opérations se déroulaient en Autriche et en Suisse, l'usage des armes nucléaires ne souffrirait pour les deux blocs aucune limitation bien que la neutralité de ces deux Etats soit violée. Et le fait que notre armée n'aurait pas d'armes atomiques n'y changerait rien pour notre pays.

On dira qu'une troisième guerre mondiale, et atomique par surcroît, ne saurait se dérouler sur un théâtre d'opérations aussi étroit, aussi secondaire, tellement défavorable aux mouvements de grandes armées motorisées et mécanisées, comme aussi à l'exploitation atomique. C'est l'évidence même. Cependant ce secteur présente des voies d'invasion orientées est-ouest, surtout, comme aussi ouest-est, dont l'intérêt géographique serait renforcé de la possibilité de tourner la Forêt-Noire, la ligne du Rhin, en même temps que... le Plan Rapacki¹, partiellement du moins. Ce pourrait être, pour ces motifs, un axe d'effort principal. L'exemple du massif des Ardennes, considéré comme infranchissable et choisi quand même deux fois dans la deuxième guerre mondiale comme zone d'effort principal, ne doit pas être oublié. Il doit nous inciter à la prudence.

* * *

Dans la *Revue militaire générale* du mois de novembre dernier, M. Jacques Vernant, secrétaire général du Centre d'études de politique étrangère, écrit² qu'on pourrait se demander « si une zone d'armements *limités* de part et d'autre de la ligne de démarcation entre la République fédérale et l'Allemagne de l'Est et la Tchécoslovaquie n'aurait pas son intérêt ». Si l'on ne joue pas sur les mots, il semble qu'il s'agit

¹ En cas d'adoption du Plan Rapacki, auquel la Suisse ne pourrait guère adhérer, du fait de sa neutralité, ce serait une raison de plus pour elle de se préparer à la guerre nucléaire et de posséder des armes atomiques.

² « Réflexions sur la sécurité européenne ».

du Plan Rapacki ou en tout cas d'une variante de ce dernier. Et l'auteur répond que « l'absence d'armes nucléaires, même « tactiques », dans la zone de contact entre la Bundeswehr d'une part et les forces de la République démocratique allemande d'autre part, pourrait être une précaution avisée contre des incidents toujours possibles ». Il poursuit ¹ :

« Comment une telle mesure pourrait-elle être appliquée sans constituer une mesure de désarmement partiel, auquel le gouvernement français comme le gouvernement de la République fédérale restent fermement opposés ?

» Il ne pourrait s'agir, bien entendu, que d'une disposition provisoire, n'impliquant aucunement la reconnaissance par les Occidentaux de l'Etat de l'Allemagne orientale et ne modifiant en rien les positions occidentales sur la réunification par le moyen d'élections libres.

» Afin d'éviter les difficultés d'ordre politique et juridique que soulève une *négociation* avec l'Est sur une zone d'armements limités en Europe, les Occidentaux pourraient procéder de la manière suivante : faire connaître leur décision unilatérale de ne pas *installer*² d'armes atomiques dans une zone déterminée au contact de la démarcation entre l'Est et l'Ouest, à la condition toutefois que les pays de l'Est souscrivent de leur côté une déclaration unilatérale analogue.

» Sans doute ces engagements n'auraient-ils, faute de contrôle, qu'une valeur purement morale et « platonique ». Mais le contrôle suppose un accord international. Et puisqu'un tel accord n'est acceptable par l'Occident que s'il porte sur un désarmement général — et non sur un désarmement limité à une zone européenne — il paraît vain de l'espérer dans un proche avenir. A défaut donc de contrôle, l'engagement unilatéral pris par l'Est et l'Ouest de ne pas *stationner*² d'armes atomiques dans la zone de contact pourrait diminuer le risque

¹ Nous nous excusons de la longueur de cette citation mais il paraissait utile de faire connaître ce point de vue qui provient de milieux qui touchent à l'O.T.A.N.

² C'est nous qui soulignons. *Mft.*

d'incidents nucléaires à la frontière européenne du monde libre et, de ce fait, renforcer sa sécurité ».

Nous ne partageons pas cette opinion. A quoi servirait de ne pas *installer* ou de ne pas faire *stationner* d'armes nucléaires dans la zone de contact ? Avec la portée de ces armes — même de celles dites d'emploi tactique — point n'est besoin d'engins en position dans la zone pour y intervenir atomiquement. Il faudrait donc au moins, comme dans le Plan Rapacki, interdire encore l'emploi de ces armes *contre* la zone.

* * *

Dans l'état actuel des forces armées des deux blocs, les Occidentaux ne pourraient mener en Allemagne fédérale que des combats retardateurs ; il ne faut pas se leurrer. Ce n'est guère que sur le Rhin et à partir de ce fleuve que leur résistance serait en mesure de se raidir. Or, à ce moment-là ils ne pourraient disposer librement de toute leur puissance nucléaire. La zone neutralisée, désatomisée, de 1300 km. de profondeur qu'ils auraient devant leur front, au moment où on se battrait sur le Rhin, empêcherait tout tir atomique tactique sur la rive droite du cours d'eau et les tirs ou bombardements stratégiques ne pourraient s'abattre qu'au-delà du rideau de fer. Compte tenu, une fois encore, de la différence entre les forces armées des deux partis, et singulièrement de leurs forces traditionnelles — cette gêne aurait nécessairement des répercussions considérables sur la défense de l'Ouest, surtout sur celle de la ligne du Rhin, et tous les préparatifs que les Orientaux feraient dans la zone désatomisée seraient beaucoup facilités. On comprend donc que l'O.T.A.N. se montre opposé au Plan Rapacki.

Quant à l'irruption des Occidentaux au-delà du rideau de fer, on ne saurait y songer, toujours à cause de la disproportion des forces et très particulièrement, on peut même dire uniquement, des forces conventionnelles.

Ce qui compromet toute discussion future sur la proposition polonaise, c'est l'infériorité de l'Ouest en moyens armés

traditionnels. Tant que les Occidentaux n'auront pas des effectifs *comparables* à ceux de l'Est, ils se sentiront toujours mortellement menacés par une diminution quelconque de leurs moyens actuels, qu'il s'agisse de leur emploi ou de leur réduction, de zone désatomisée ou de désarmement partiel. Ils ne peuvent envisager qu'un désarmement général.

Nous ne pouvons nous empêcher de faire un rapprochement — toutes proportions gardées — entre les mesures proposées par le Plan Rapacki — comme aussi par M. Jacques Vernant — et celle qui fut prise par le gouvernement français le 30 juillet 1914 quand il prescrivit que « les troupes de couverture devraient être maintenues à 10 km. de la frontière pour empêcher tout contact entre patrouilles françaises et allemandes ». On connaît la suite.

Ce n'est pas, hélas, par des expédients ou des palliatifs de ce genre qu'on empêchera la guerre.

Colonel-divisionnaire MONTFORT

Evolution de l'appui aérien

En matière d'appui aérien des troupes terrestres, les organisations existant aujourd'hui sont inspirées pour une bonne part d'une conception issue de la dernière guerre, et plus particulièrement de certaines phases de celle-ci. Les opérations d'Afrique du Nord, puis l'offensive qui suivit les débarquements du Sud de l'Italie, de Normandie et de Provence, ont popularisé une certaine forme d'appui. La plupart de ceux qui en ont bénéficié y restent aujourd'hui encore attachés. Mais cette fidélité à une manière de concevoir la coopération aéro-terrestre ne doit-elle pas être confondue avec un certain conservatisme, avec une tendance dont le passé nous offre maints exemples, et qui consiste à considérer comme valables